

WALLONIE
PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT
PAUL MAGNETTE



Discours sur l'état de la Wallonie

Namur, le 25 mars 2015

INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Le discours sur l'état de la Wallonie n'est peut-être pas encore une tradition de notre Région mais c'était, à l'origine, un engagement. L'engagement pris à l'aube du Plan Marshall de venir, régulièrement, évoquer ce qui constitue notre responsabilité et notre horizon : la Wallonie !

Depuis 2005, mes prédécesseurs Elio Di Rupo et Rudy Demotte ont répondu à cette volonté, sans pour autant que l'annualité de la présentation ait été respectée.

Personnellement, je crois beaucoup aux vertus de cet exercice... Parce que je crois fermement à l'importance de l'échange parlementaire.

Alors, je ne suis pas venu vous faire un discours de chiffres. Les chiffres, l'Iweps en garantit l'accès à tous.

Je ne veux pas, non plus, instrumentaliser notre Assemblée pour en faire le décor d'une communication gouvernementale, *ex cathedra*.

C'est la raison pour laquelle j'ai laissé de côté la tribune pour introduire, de ma place, depuis les bancs du Gouvernement, un libre échange avec vous.

Avec, je ne vous le cache pas, pour ambition de fédérer le plus large consensus possible sur le diagnostic voire les grands axes de l'action régionale.

C'est l'exercice que nous pratiquons depuis des années avec l'ensemble des partenaires sociaux, dans un climat dont je me félicite et avec des résultats que je pense indéniables.

Je veux porter ce même esprit au sein de notre Assemblée.

La dynamique de redressement de notre Région a été soutenue par des majorités diverses depuis quinze ans et les quatre grandes familles politiques y ont été associées. Ceci témoigne de l'existence d'une « trame » wallonne qu'au-delà du jeu normal de l'opposition, nous devrions tous pouvoir partager.

C'est en tout cas dans cet esprit que je me présente devant vous, huit mois après la constitution de l'équipe gouvernementale.

Pour vous parler, d'abord, de nos priorités absolues que sont **l'économie et l'emploi** (I), à travers quelques indicateurs (I.1) mais, surtout, via les axes de notre stratégie destinés à lutter contre nos faiblesses (I.2).

Et pour évoquer, ensuite, un peu plus avant, l'importance de la **mobilisation du territoire** et la manière dont nous entendons valoriser les atouts qu'il nous offre (II).

I. L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Puisque nous sommes la première année d'une nouvelle législature, je vais rapidement rappeler les tendances du long terme dans lesquelles nous nous situons, tout en insistant sur les chiffres de l'année écoulée. Je le ferai en évoquant les cinq paramètres qui décrivent le mieux l'évolution de notre tissu socio-économique.

I.1. Les grands indicateurs

Quelques tendances, donc :

a) Production intérieure

Concernant la **production intérieure**¹, tout d'abord.

- Si l'on prend comme année pivot l'année 2005, soit celle du lancement de la dynamique « Marshall », on note que la croissance du PIB wallon (0,9% sur la période 2005-2012) est légèrement supérieure à la moyenne de l'Union européenne (0,8%) mais également supérieure à celle de la zone « euro » (0,7 %).
- Sur la même période 2005-2012, la perte de croissance engendrée par la crise économique mondiale est quasi identique entre la Flandre et la Wallonie.
- Au-delà de 2012, les données sont provisoires et, même sans cela, il convient de se montrer prudent car les séries ont été marquées par un changement méthodologique (passage du SEC 95 au SEC 2010) dont les conséquences sont en train d'être calculées par l'Institut des comptes nationaux, la Banque nationale et l'Iweps. Cependant, selon les informations de l'Iweps, ces changements méthodologiques ne devraient pas avoir

¹ Le PIB correspond bien à la somme des valeurs ajoutées brutes nouvellement créées par les unités productrices résidentes une année donnée, évaluées au prix du marché.

d'impact trop important sur les chiffres de la croissance actuellement en notre possession.

b) Emploi et chômage

- Concernant l'**emploi** les enseignements les plus pertinents nous sont donnés par la croissance de l'emploi intérieur².

Elle nous montre que, sur la période 2005-2013, la Wallonie fait aussi bien que la Flandre (+0,7 %) et un peu mieux que la moyenne belge (+0,6%).

Et si l'on compare aux pays voisins, elle fait aussi bien que l'Allemagne (+0,7 %) et beaucoup mieux que la moyenne européenne (+0,1 %) ou celle de la zone euro (+0,1 %).

Sur cet élément majeur qu'est la création d'emplois, la Wallonie affiche donc une tendance véritablement encourageante. Et ce, d'autant plus que cette croissance s'affirme en dépit des importantes destructions d'emplois que nous avons connues ces dernières années ; en dépit des drames sociaux d'*Arcelor*, *Carsid*, *Duferco*, *Caterpillar*, *St-Gobain* ou *Doosan* ces jours-ci, qui ont marqué de la plus douloureuse des manières notre activité industrielle.

Cela étant, il ne suffit pas que l'emploi augmente pour que le **chômage** diminue. L'évolution démographique de la Wallonie nous impose de créer, chaque année, plus d'emplois qu'il ne s'en libère. Si nous avons une démographie comparable à celle de l'Allemagne, nous connaîtrions aujourd'hui en Wallonie une situation proche du plein emploi.

Les interprétations des chiffres du chômage sont également plus difficiles, étant entendu qu'ils sont fonction des changements de la réglementation fédérale et des pratiques de recensement des organismes de placement régionaux.

- Ceci étant et compte tenu de ces précisions méthodologiques, si l'on compare 2005 à 2013, le chômage wallon au sens du Bureau international du travail - seule définition internationalement reconnue - a diminué de 0,5 point de pourcentage ; soit une diminution un peu supérieure à celle de la Flandre (0,4 pp.) et ce, alors que, sur la même période, la moyenne de l'Union européenne a augmenté d'1,8 point de pourcentage. On note, par ailleurs, au cours de cette période, une évolution comparable entre les variations enregistrées en Wallonie et en Flandre.
- Globalement, sur la moyenne 2005-2013, la Wallonie affiche encore un taux de chômage de 10,9 %, contre 4,8 % en Flandre et 17,2% à Bruxelles. Le taux moyen de l'Union européenne se situe, lui, à 9,1 %.

²L'emploi intérieur (ou emploi au lieu de travail) d'une région recouvre tous les travailleurs qui travaillent dans cette région. En y ajoutant le solde des navetteurs et le solde frontalier, on obtient le nombre de résidents détenant un emploi, ou encore la population active occupée.

- Si l'on quitte les tendances longues pour considérer des données plus récentes, on note qu'entre janvier 2014 et 2015, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 2,8 %, soit une réduction de 7 351 personnes³.

La diminution de demandeurs d'emploi reste la plus marquée parmi les personnes de moins de 25 ans (-7,1 %), suivies de celles âgées de 40 à moins de 50 ans (-5,3 %). Seuls les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus voient leur volume croître à un an d'écart (+2,8 %).

c) Exportations et investissements étrangers

Concernant les **exportations** :

- Nous demeurons bien sûr conscients du déséquilibre historique existant entre les Régions. En 2014, la Wallonie représentait 19 % du total des exportations belges, contre 78,5 % pour la Flandre ; différentiel qui reste toujours trop élevé au-delà des effets statistiques liés au port d'Anvers ; une réalité qui n'enlève cependant rien au fait que l'écart entre les deux Régions se réduit graduellement depuis le début des années 2000. La part de la Wallonie dans le total du commerce extérieur belge est, en effet, passée de 16,4 % en 2000 à 19 % en 2014.
- Plus globalement, si l'on considère une période longue - de 1996 à 2014 -, qui permet de dégager des évolutions structurelles, on note qu'avec une croissance annuelle moyenne de 5,9 % de ses exportations, la Wallonie n'est distancée que par l'Allemagne (+6,3 %) et les Pays-Bas (+6,3 %). Notre Région se maintient toujours au-dessus des prestations de la Flandre (+5,7 %), de l'UE15 (+5,3 %) et de la France (+4 %).
- Concernant les dernières tendances, selon les statistiques les plus récentes de la Banque nationale, les exportations wallonnes de biens s'élèvent à 30,9 milliards d'euros au cours des trois premiers trimestres de 2014, ce qui représente une croissance de 2,8 % par rapport aux trois premiers trimestres de 2013. Ce résultat confirme la relative bonne santé de notre commerce extérieur l'an dernier, et ce malgré une modération de la croissance mondiale depuis fin 2013.
- Le fait marquant du commerce extérieur wallon au cours des neuf premiers mois de 2014 est, sans aucun doute, le retour de la croissance de nos exportations sur les marchés extérieurs à l'Union européenne (+2,6 %), après les replis de 2012 (-3,5 %) et 2013 (-1,6 %). Cette bonne performance sur les marchés extracontinentaux s'explique principalement par les fortes hausses de nos ventes en Amérique du Sud (+21,3 %) et en Extrême-Orient (+10,2 %).

³ Parallèlement, entre décembre 2014 et janvier 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) est resté pratiquement stable (+0,2 %).

Concernant les investissements étrangers :

- Sur la période 2000-2014, ce sont 10,6 milliards d'euros qui ont été injectés dans l'économie régionale par des investisseurs étrangers, contribuant à la création de près de 26 000 emplois directs à travers la réalisation de 1 252 projets.
- En termes financiers, les secteurs les plus porteurs sont, dans l'ordre décroissant : la chimie, l'agroalimentaire, les TIC, le secteur logistique et les sciences du vivant ⁴.
- On notera dans ce cadre que, sur la période 2011-2014, les technologies de l'information et de la communication constituent un des secteurs phares en termes d'investissements étrangers – ne songeons qu'à *Google*, au *Microsoft Innovation Center* ou à *PFS Web* - ; secteur phare à l'instar des sciences du vivant (25,48 % et 25,21 % des investissements⁵). Ce n'est pas sans promesses pour l'orientation que nous impulsions à notre stratégie de développement.
- À côté de ces tendances longues, les enseignements de 2014 sont également intéressants. Avec 113 projets engrangés annonçant la création de 1 951 emplois directs et l'injection de 640 millions d'euros dans l'économie régionale, l'année dernière apparaît comme un « très bon cru », le troisième meilleur exercice depuis quinze ans en termes de dossiers et le quatrième en termes d'emplois.

d) PME

Quelques éléments clefs encore concernant nos PME.

À côté de l'emploi industriel qu'il faut stabiliser et développer, le secteur des PME et des indépendants s'affirme comme celui qui offre les principales perspectives de croissance d'emploi.

En termes de nombre d'entreprises par habitant, nous accusons un retard par rapport à la Flandre (320 PME par 100 000 habitants en Wallonie, contre 490 en Flandre), en particulier dans l'agroalimentaire, les services à la personne et les services de conseil aux entreprises mais nous sommes proches d'elle dans les domaines de la production de matériaux, la chimie, les industries manufacturières.

Nos PME sont plus petites (9 ETP en moyenne dans les PME wallonnes, contre 11 ETP).

Elles ne sont pas assez capitalisées et, ces dernières années, en raison de la crise, elles ont ralenti leurs investissements.

⁴ L'origine des investissements étrangers en Wallonie sur la période 2000-2014 en termes financiers donne le classement suivant : États-Unis 2,131 milliards, Flandre 1,615 milliard, France 1,372 milliard, Italie 1,257 milliards, Allemagne 780 millions, Royaume-Uni 763 millions, Pays-Bas 614 millions, Japon 404 millions, Bruxelles 338 millions, Suède 190 millions, Canada 153 millions, Russie 111 millions.

⁵ TIC 25,48 %, sciences du vivant 25,21 %, Mecatech 18,23 %, agroalimentaire 15,71 %, construction 15,37 %.

Cela étant, les derniers indicateurs d'évolution sont positifs.

On constate ainsi que la croissance des entreprises wallonnes est aujourd'hui plus rapide que la moyenne nationale.

De même, la croissance de l'emploi est plus rapide qu'en Flandre. Ainsi, sur la période 2006-2012, l'emploi des PME a crû de 15 % en Wallonie contre 9 % en Flandre, ce qui est un rattrapage significatif. En comparaison, l'emploi dans les PME n'a cru que d'environ 2% dans l'Union Européenne entre 2008 et 2013.

Par ailleurs, les PME wallonnes affichent de bonnes performances, dégagant les mêmes marges que les PME flamandes. Leur rendement est, lui aussi, très satisfaisant et elles contribuent désormais à un tiers de la croissance du PIB régional.

Le problème – et j'y reviendrai – se trouve donc, pour une part importante, au niveau des investissements⁶ et du financement de nos PME qui restent tous deux perfectibles quand on opère une comparaison avec la situation flamande.

I.2. Les réponses à nos faiblesses

Chers collègues,

La Wallonie avance dans la bonne direction mais il convient de ne pas minimiser nos **faiblesses**.

J'en évoquerai deux, face auxquelles le Gouvernement entend renforcer une stratégie adaptée.

Je pense aux faiblesses toujours présentes de notre tissu industriel, auxquelles répond la dynamique Marshall (a).

Et - je l'ai dit - je pense aux difficultés de croissance et de financement de nos entreprises, petites et moyennes, que doit notamment rencontrer le *Small Business Act* (b).

Enfin, de manière transversale, le Gouvernement est plus que jamais convaincu de la nécessité de soutenir un vaste chantier de rationalisation et de simplification qui mobilise chacun de ses membres (c).

⁶ L'effet de la crise est visible sur le taux d'investissement des PME wallonnes qui a été divisé par deux entre 2006 et 2012.

a) Pour la réindustrialisation : le Plan Marshall

On le sait, l'avenir de notre continent et de notre Région passe par **la réindustrialisation**.

Historiquement, la Wallonie souffrait d'un sous-investissement dans son tissu industriel tout au long des années 1950-1960, dont on a vu les terribles conséquences au cours des trois décennies suivantes. Depuis bientôt quinze ans, nous avons réagi et arrêté cette hémorragie. Avec 13 % d'emploi industriel, la Wallonie fait certes moins bien que l'Allemagne (22 %) mais mieux que la France (10%) et le Royaume-Uni (8,5%). Et notre stratégie de modernisation industrielle est saluée par tous et de plus en plus étudiée par des observateurs extérieurs à notre Région.

Cet objectif est à l'origine du **Plan Marshall** et a constitué le moteur de ses actualisations.

La semaine dernière, le Gouvernement a pris connaissance du rapport de clôture du suivi des mesures mises en œuvre sous la législature 2009-2014 ainsi que des évaluations spécifiques de l'Iweps et de divers organismes.

Vous le savez, le **premier Plan Marshall** avait représenté **1,78 milliard** d'euros de moyens additionnels centrés sur nos politiques prioritaires. À sa suite, le **Plan Marshall 2.vert** a apporté **2,87 milliards**. Soit, donc, au total **4,65 milliards** d'euros, investis, depuis 2006, dans ce vaste plan de redressement.

La dynamique « Marshall » a pour ambition de transformer le tissu industriel de la Wallonie. Cette ambition, dont l'objet est d'impulser des évolutions structurelles, s'entend évidemment sur le long terme.

Voilà pourquoi le **Plan Marshall** constitue le cœur de la stratégie wallonne. Parce qu'il s'adresse à la racine du problème et parce qu'il y répond à la fois en rénovant nos secteurs industriels porteurs, qui sont la locomotive de notre économie, et en changeant les mentalités et l'image de la Wallonie.

Ce qui explique que tous s'accordent à dire que cette stratégie doit être poursuivie, tout en étant affinée et adaptée en permanence, au regard de l'évolution de notre environnement économique.

Sous cette législature, c'est l'objet du **Plan Marshall 4.0**.

Un plan qui, comme le soulignait très justement le Conseil économique et social de Wallonie dans son avis du 2 février, « *ne représente pas l'ensemble de la politique du Gouvernement ni même l'ensemble des mesures contribuant au soutien de l'activité économique et de l'emploi en Wallonie* » mais « *constitue le cœur d'une dynamique de redéploiement socio-économique* » appelée à fédérer les interlocuteurs sociaux dans la recherche du plus large consensus opérationnel.

L'objectif du Gouvernement est d'établir un plan resserré, concentré sur des mesures prioritaires pour le redéploiement économique susceptibles de structurer une véritable

politique industrielle fondée sur l'innovation, intégrant les principes de « bonne gouvernance » que nous avons développés au fil de l'expérience.

Nous en avons déjà évoqué les lignes de fuite et les axes structurants. Ils visent :

- à faire du capital humain un atout, via des mesures qui renforcent les liens entre formation et enseignement élaborées conjointement avec la Communauté française ;
- à poursuivre la modernisation des entreprises, dans une logique d'anticipation technologique, en y associant toujours plus et toujours mieux les PME ;
- à diffuser l'excellence opérationnelle et la créativité vers tous les secteurs ; c'est notamment la démarche lancée autour de l'économie circulaire et, bien entendu, la nouvelle orientation vers le numérique ;
- à réduire les coûts énergétiques et des matières premières ;
- et à mobiliser le territoire.

Sur base notamment de l'avis du GPSW, le Gouvernement élabore actuellement le contenu détaillé du plan. L'objectif que nous poursuivons est d'adopter ce dernier - mesures, ventilation budgétaire, indicateurs et méthodologie de gouvernance – au cours du printemps.

À cela s'ajoute, bien évidemment - et nous en traitons régulièrement au sein de cette Assemblée - le rôle déterminant des **Fonds structurels européens**.

La Wallonie pourra compter sur une enveloppe globale de **2,5 milliards d'euros**, cofinancée par l'Union et la Région, pour la programmation 2014-2020. Des montants qui seront investis suivant des axes qui épousent parfaitement les priorités retenues, par ailleurs, dans la stratégie wallonne, notamment en matière de formation, d'innovation et de développement territorial.

b) Pour la croissance et le financement des PME : le SBA

La deuxième faiblesse que je souhaite évoquer tient à la **taille de nos entreprises**.

Et ce constat de faiblesse est déjà en soi révélateur d'une évolution positive, car il souligne que le problème de la Wallonie, ce n'est pas ses entreprises, ce n'est pas son manque d'entreprises ou d'esprit d'entreprendre et ce n'est sûrement pas le manque de qualité de ses entreprises.

Ce constat est aussi celui de Vincent Reuter, Administrateur délégué de l'Union wallonne des Entreprises qui précise dans l'étude sur les performances et l'évolution du tissu de PME wallon réalisée par le bureau Ernst & Young en 2014, je cite : « *Comparées [...] à la Flandre, les PME wallonnes témoignent d'une croissance légèrement plus forte, elles créent plus d'emplois, et*

sont aussi rentables. Ces résultats confirment, grosso modo, les grandes tendances macroéconomiques : le rythme de croissance du PIB wallon est à peu près le même que celui de la Flandre (avec un léger avantage à cette dernière) et l'emploi privé a augmenté plus vite en Wallonie sur la période 2006-2012 ».

Je l'ai dit, notre faiblesse se localise donc au niveau de leur croissance, à ce niveau où, justement, une société devient un moteur de l'activité et, plus encore, de l'emploi.

Nous le savons, et des études internationales récentes viennent de le confirmer⁷ : alors qu'elles ne représentent qu'un pourcent du nombre total d'entreprises en Europe⁸, les sociétés employant de 50 à 250 personnes ont généré en 2013, 20 % du chiffre d'affaires total des entreprises « européennes » et contribué à hauteur de 1 030 milliards d'euros à la valeur ajoutée brute. Elles représentent, en outre, 17 % de la main-d'œuvre totale et innovent plus que la moyenne, autant en produits qu'en pratiques commerciales.

C'est pour cela qu'on peut les qualifier d'entreprises structurantes.

D'où l'importance d'aider nos PME à atteindre ce seuil, essentiel pour elles comme pour notre économie et pour l'emploi.

Les pouvoirs publics joueront évidemment leur rôle, et la Région se mobilisera en ce sens, notamment à travers le Plan Marshall et le **Small Business Act** wallon.

Un premier SBA wallon avait été lancé en 2011. Il était centré sur quatre thématiques prioritaires : l'entrepreneuriat, l'innovation, le financement et l'internationalisation.

Le mémorandum 2014-2019 du Conseil économique et social l'avait évalué positivement et avait recommandé sa poursuite au Gouvernement.

En réponse, la DPR a prévu d'« *accélérer la mise en œuvre, sans délai, de l'ensemble des recommandations contenues dans le Small Business Act de l'Union européenne afin de créer un véritable choc de simplification administrative au bénéfice des entreprises* ».

De même, l'accompagnement de la croissance des PME sera placé au cœur du Plan Marshall 4.0.

Le SBA wallon 2015-2019 s'inscrira dans cette ligne pour relever le défi de la croissance des PME.

Cela implique trois choses : remédier à leur trop faible accès à l'innovation – au-delà du volet prévu à cette fin par le Plan Marshall -, faciliter leur accès au financement et renforcer leur internationalisation.

⁷ Notamment celle de la société multinationale d'édition de logiciels *Sage Group*, en collaboration avec le *Centre for Economic and Business Research* portant sur les entreprises de douze pays européens comptant de 50 à 250 salariés.

⁸ Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie.

En ce sens, le *Small Business Act* qui sera conçu dans quelques semaines prévoira, par exemple, des mesures facilitant la transmission des entreprises, la détection des entreprises en situation difficile afin de prévenir les faillites, l'accès plus facile aux subsides et aux marchés publics, des accords de branche pour faciliter l'efficacité énergétique et le parrainage des grandes entreprises pour les PME souhaitant accentuer leur internationalisation.

c) La simplification en toute chose

Chers collègues,

À côté ou plutôt au travers de ces stratégies visant à remédier à nos faiblesses non encore surmontées, se trouve un chantier transversal qui m'importe particulièrement : celui de la simplification qui mobilise l'ensemble des ministres du Gouvernement.

Nous l'évoquerons souvent au sein de cette Assemblée car le mouvement est général et ses applications sont nombreuses.

- Nous avons déjà opéré la fusion de l'Agence de stimulation économique, l'Agence de stimulation technologique et l'Agence wallonne des télécommunications en une seule et même **Agence de l'entreprise et de l'innovation**, prolongée d'une filiale numérique.

De même, nous avons adopté les principes de la **réforme des primes « logement » et « énergie »**, qui opère aussi une profonde simplification du système qui s'était stratifié au fil du temps. Nous passons ainsi de plus de 60 primes aux procédures d'octroi diverses et variées à 2 grandes catégories de procédures, regroupant au total 26 primes.

- La simplification est également au cœur de la **réforme des aides à l'expansion économique** dont le Gouvernement a approuvé les axes jeudi dernier.
- Dans la foulée, nous avons également jeté les bases de la réforme des **aides au commerce extérieur**.
- Il en ira de même avec la réforme des **aides à la recherche** qui sera, elle aussi, marquée par un objectif de simplification dans une volonté de renforcement de l'accès à ces dispositifs.
- Acquis également, l'**intégration de l'Office des produits wallons au sein de l'APAQ-W**.
- Autre chantier d'importance, nous avons entrepris la **rationalisation de la fonction consultative**. Et nous l'avons entreprise, là encore, à travers une démarche qui traduit la volonté permanente du Gouvernement wallon d'associer le plus immédiatement possible les partenaires sociaux. Le GPSW rendra d'ailleurs ses recommandations au Gouvernement, ce vendredi.

- La rencontre de demain avec le Groupe sera aussi l'occasion de le mandater pour analyser le chantier de la réforme des **aides à l'emploi** ; un des axes forts du **Pacte pour l'emploi** en Wallonie.
- C'est dans cette période également, soit avant la fin de la première session parlementaire de cette législature, que nous entendons présenter en Gouvernement un chantier non moins essentiel et, lui aussi, lié au renforcement de nos compétences suite à la sixième réforme de l'État. Je veux parler, bien sûr, de celui visant à **organiser nos compétences sociales**. Il aura également pour enjeu l'efficacité et la simplicité, dans un domaine qui le requiert tout particulièrement. Ce sera notamment tout le défi de l'OIP wallon unique qui verra le jour sous cette législature.
- J'aborderai, dans un instant, le nouveau **Code de développement territorial** et le futur **décret « sol »**...
- Réforme des structures, donc, réforme des dispositifs, également, s'y ajoute une volonté d'optimisation transversale des procédures. Elle passera par le chantier de simplification administrative au sens plus strict du terme, appelé à être poursuivi au sein de nos services. Il fera l'objet d'un **plan de simplification** actualisé, pour 2016-2020, qui tiendra compte de l'expérience acquise comme des recommandations formulées par la Cour des comptes.

J'arrête là l'inventaire. Ceci pour vous dire, chers collègues, que le travail est bien engagé et que chaque ministre sera mobilisé au premier chef par ce chantier transversal, afin de mettre en œuvre ce **pacte de simplification** dont j'entends qu'il soit un apport déterminant de cette législature.

II. MOBILISATION DU TERRITOIRE

Chers collègues,

Comme annoncé, je voudrais mettre à profit ce premier discours sur l'état de la Wallonie de la législature pour opérer un focus sur une thématique particulière, celle de la **mobilisation du territoire** ; qui renvoie à un de nos principaux atouts et, à ce titre, a déjà été retenue parmi les axes structurants du Plan Marshall 4.0.

II.1. Le territoire wallon : base de notre attractivité

Ceci appelle un petit retour aux chiffres afin que chacun puisse pleinement mesurer l'ampleur de cet atout et le défi qu'il représente.

- La Wallonie est située au cœur de l'Europe ; au centre de ce couloir qui s'étend de Londres à Milan et concentre la plus forte densité de grandes villes ainsi que les plus hauts niveaux de production et de valeur ajoutée au kilomètre carré du continent.

- La Wallonie est située à proximité immédiate des trois capitales européennes - Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg - et à un carrefour économique stratégique, comme la seule région belge à disposer d'une frontière commune avec quatre États européens, dont les deux plus grandes économies du continent.

- Jusqu'ici, c'est une chance, nous n'y sommes pas pour grand-chose, mais notre action commence dès lors qu'il s'agit de valoriser cette rente de situation. C'est là qu'entre en jeu la densité de notre réseau d'infrastructures qui assure notre parfaite accessibilité depuis les grands centres européens :
 - 1 800 km d'autoroutes et de routes structurantes, permettant de toucher une population de 60 millions d'habitants en quatre heures ;
 - un réseau fluvial de 453 km offrant un accès direct aux grands ports maritimes du Nord de l'Europe (Anvers, Rotterdam, Dunkerque, Zeebruges et Gand) et bordé de ports intérieurs dont celui de Liège, troisième port intérieur européen, après Duisbourg et Paris ;
 - deux aéroports d'envergure européenne :
 - Celui de Charleroi s'est imposé comme le deuxième aéroport belge, offrant une centaine de liaisons vers toute l'Europe et le Maghreb. Il a accueilli 6,4 millions de passagers en 2014. Le tout récent classement annuel *World Airport Awards 2015* du bureau-conseil britannique *Skytrax* vient de le sacrer troisième meilleur terminal low-cost du monde, encore une place de mieux que l'an dernier.
 - De son côté, l'aéroport de Liège est le 1^{er} aéroport cargo de Belgique et le 8^e au niveau européen. Il a été primé comme meilleur aéroport mondial cargo de l'année 2013 lors du congrès de la Fédération internationale des transitaires et assimilés et de l'*Air Cargo Logistics*.
 - La Wallonie dispose, en outre, de 1 600 km de voies ferrées, dont la vocation est notamment d'inscrire notre Région carrefour dans les grands réseaux ferroviaires européens.

- Élément déterminant, la Wallonie dispose aussi d'importantes disponibilités foncières, à un prix toujours attractif par rapport aux régions voisines. Beaucoup de grands terrains libres sont prêts à accueillir de nouveaux projets de tout type.

Selon les premiers résultats de l'étude en cours de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) sur les nouveaux quartiers, il resterait en Wallonie en dehors des zones d'activité économique :

- 9 400 ha de terrains d'une superficie supérieure à 15 ha, libres de constructions et juridiquement constructibles.
- Ce chiffre monterait même à 16 000 ha si l'on y ajoute les friches reconvertibles. Ce qui représente une superficie équivalente à la Région de Bruxelles-Capitale.

Certes, il existe des disparités sous régionales. Certes, tous ces terrains ne sont pas nécessairement bien situés, ni mis en vente par leur propriétaire, mais le potentiel foncier de la Wallonie – dont le sol est, je vous le rappelle, occupé à 80 % par des cultures, des prairies et de zones boisées - est incontestable.

Nous pouvons à la fois anticiper la croissance démographique, déployer notre économie et préserver notre biodiversité et notre cadre de vie.

II.2. Les défis territoriaux de la Wallonie

Des atouts, donc, incontestables, qui sont potentiellement déterminants au niveau de centralité géographique auquel nous nous situons mais qui représentent aussi des défis !

J'en évoquerai trois :

a) Tout d'abord, **la croissance démographique et les besoins en logements.**

L'évolution de la population wallonne nécessitera, en effet, la création de 320 000 logements d'ici à 2040 ; près de 13 000 logements par an, plus de 1 000 par mois !

Cette augmentation soutenue de la population est évidemment une magnifique opportunité pour la croissance et la prospérité de notre Région mais elle nécessite une réponse programmée aux besoins, tant au niveau des habitations que des équipements et services (crèches, écoles, accueil des aînés, logements publics pour les personnes les plus précarisées). C'est d'autant plus important socialement que l'insuffisance de l'offre de logement contribue directement à l'augmentation des coûts.

b) Deuxième défi, **le redressement économique et la création d'activités.**

En termes de zones d'activités économiques proprement dites, nous comptons 275 parcs d'activités économiques en Wallonie sur une superficie de plus de 12 000 ha, parfaitement équipés pour l'accueil d'entreprises.

Est-ce suffisant ? Non ! On le sait, certaines sous-régions sont arrivées à la quasi-saturation de leurs zones d'activité économique. Il faut donc poursuivre le travail entamé sous les précédentes législatures pour libérer un stock suffisant de terrains

pour l'activité économique Les procédures du plan prioritaire bis sont en cours. À leur terme, elles permettront de mobiliser 2 120 hectares supplémentaires pour les entreprises. Cet objectif sera, en outre, un des axes du Plan Marshall 4.0, qui devra évidemment tenir compte du cadre budgétaire découlant des nouvelles règles comptables européennes.

L'enjeu territorial de notre réindustrialisation et de notre redéploiement économique est important.

- Il s'agit, j'en ai parlé, de continuer à mettre à disposition des entreprises soucieuses de développer leur activité, des lieux adaptés, de qualité, en quantité suffisante et en temps opportun.

Les besoins bruts en terrains sont estimés à 200 ha/an et il importe aussi de diversifier l'offre, afin de répondre aux besoins variés des entreprises (petits ou grands terrains ; en milieu urbain ou à l'écart des zones habitées ; immeubles « clef sur porte » ou terrains non construits ; projets de « standing » ou projets « bon marché »...).

Il conviendra même, sans doute, d'innover dans l'aménagement du foncier et de l'immobilier d'entreprises, pour répondre aux enjeux liés à l'économie circulaire, à l'e-commerce et à la dématérialisation.

- Parallèlement à cela, nous devons continuer à assumer les conséquences du déclin industriel que nous avons connu, en revisitant les modes d'intervention de la puissance publique pour assurer l'éradication des friches industrielles.
- J'ajouterai encore que, pour faire face à cet enjeu du redéploiement économique, nous devons également remporter le **défi de la mobilité**. Il est aussi multiforme que notre réseau de transport est multimodal. C'est, là aussi, une véritable stratégie coordonnée qui est à l'œuvre pour valoriser le territoire. Raison pour laquelle le Gouvernement adoptera un plan d'infrastructures ambitieux qui concernera tant le réseau routier que les voies hydrauliques. Dans ce cadre, nous veillerons à renforcer l'accès aux pôles d'activité économique via les fameuses « routes de l'emploi ».
- De la même manière, penser la ville au-delà de l'horizon immédiat, dans une logique de contribution au redéploiement socio-économique durable, c'est aussi, dès maintenant, **concevoir une stratégie pour une offre suffisante de services**.

Ainsi, l'on sait que les services, et surtout les services marchands, contribuent plus largement à la valeur ajoutée et à l'emploi intérieur total que l'industrie. Ils sont, en outre, un élément important de son redéploiement.

Un premier diagnostic montre que nous avons certaines carences en la matière. C'est le cas, notamment, dans le domaine des services financiers. La

Flandre souffre du même mal - dans un secteur marqué par une concentration bruxelloise - mais à un degré moins dommageable que le nôtre. La Wallonie ne représente, en effet, que 15,3 % de l'emploi belge dans ce secteur (39,9% en Flandre et 44,8 % à Bxl) et 12,6 % de la valeur ajoutée (32,7 % en Flandre et 54,7 % à Bruxelles).

Cela appelle une réflexion pour définir une véritable stratégie « services », complémentaire à celle déjà à l'œuvre pour soutenir notre industrie et nos PME.

C'est déjà une réalité qui commence à s'esquisser. Ainsi, lorsqu'on voit un grand groupe bancaire – qui a puissamment contribué au développement de la Flandre – décider d'installer son nouveau centre dans la capitale wallonne, c'est parce que « *la Wallonie va mieux* », que « *beaucoup d'entreprises s'y créent* », « *que les mentalités changent* » et que « *les outils publics y sont bien équipés* »⁹.

Et, de fait, nous avons de réels atouts à valoriser. Ainsi, pour l'immobilier de bureaux, les investisseurs sont prêts à placer des capitaux sur les projets wallons, car ils peuvent prétendre à des rendements financiers plus élevés que chez nos voisins.

Le défi est de renouveler et développer chez nous un immobilier d'entreprises de qualité, inspiré des quartiers d'affaires les plus attractifs.

D'où l'importance, aussi, de créer dans les grandes villes, des quartiers d'affaires. Une opération qui doit être menée en bonne intelligence avec les autres Régions mais qui s'impose assez naturellement dans un cadre global où la saturation physique de Bruxelles voire de la Flandre fait face à la disponibilité d'espaces et à la facilité de mobilité de la Wallonie. On perd, en effet, 40 % de temps en moins dans les transports à Liège ou à Charleroi qu'à Bruxelles et Anvers. Il serait incompréhensible de ne pas mener une réflexion dont les bénéfices seraient manifestement partagés.

c) Enfin, le troisième défi est **la lutte contre l'étalement urbain et la dynamisation des centres.**

- L'étalement urbain - dont on connaît les méfaits sur la consommation d'espace, la mobilité, le coût d'entretien des infrastructures - reste un problème en Wallonie, même si l'on constate un ralentissement du phénomène ces dernières années.

Pour s'en donner une idée, en 2006, selon des calculs d'*Eurostat*, la superficie résidentielle par habitant (SRH) affichait une moyenne de 626 m²/habitant en Wallonie, contre 196 m²/hab. pour les Pays-Bas, 282 pour l'Allemagne et 348

⁹ Fernand de Donnea, président de CBC, dans *Trends/Tendances* du 19 mars 2015.

pour la France. Cette superficie résidentielle par habitant était, en moyenne, de 495 m²/hab. en Belgique et de 488 m²/hab. en Flandre.

- Cette tendance vers l'étalement urbain rejoint, en outre, les difficultés auxquelles font face les centres urbains wallons, marqués par la vétusté de l'habitat, la précarisation sociale et une faible attractivité commerciale, résidentielle et touristique.

Ces constats sont évidemment un appel à l'action. Une action qui s'est déjà concrétisée et qui se poursuivra sous cette législature, via la finalisation et l'entrée en vigueur du CoDT (II.3.a), par l'élaboration d'un nouveau décret sol (II.3.b) et par le déploiement d'une véritable politique de la Ville, visant sa revitalisation et intégrant la thématique des villes nouvelles (II.4).

II.3. L'action gouvernementale en faveur de cet atout

Je vous le disais, le Gouvernement n'a pas attendu pour agir.

a) Le CoDT

Ainsi, l'objectif fondamental du **nouveau CoDT** qui va vous être soumis est de doter la Wallonie d'un cadre juridique moderne et simplifié pour le développement de son territoire.

Son ambition est de faire de la Wallonie, une terre attractive, accueillante et sûre pour l'investissement et le développement de projets, notamment immobiliers.

Il intègre, pour ce faire, de nombreuses dispositions facilitatrices destinées à accélérer et simplifier la mise en œuvre des projets qui seront retenus dans le cadre du Plan Marshall et de la prochaine programmation des fonds structurels.

Le texte a été adopté en première lecture par le Gouvernement le 22 janvier dernier. Vous aurez l'opportunité dans débattre lors de sa présentation prochaine au Parlement, avec l'objectif d'une entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

b) Le futur décret « sol »

Dans la foulée de cette réglementation majeure, il conviendra de revoir également la législation relative aux sols et notamment le décret qui leur est spécifiquement consacré.

- Là encore, nous partons de constats :
 - La gestion des terres dépolluées, le plus souvent découvertes fortuitement lors des chantiers, devient l'un des postes budgétaires les plus importants pour les maîtres d'ouvrage publics.

- Les incertitudes liées aux coûts de dépollution potentiels compliquent la reprise d'activités après cession et freinent les investissements sur les terrains « à risque », qui sont justement ceux dont nous souhaitons favoriser le recyclage.
 - Les procédures administratives sont longues - trop longues - et trop complexes.
 - Et, alors même que les dépenses publiques et privées pour la dépollution de terres sont élevées en Wallonie, l'économie régionale en profite peu, par l'absence d'une filière wallonne intégrée.
- Nous entendons donc agir, avec des objectifs parfaitement clairs :
 - Pour garantir qu'aucune concession ne sera faite sur les impératifs de santé publique et de protection des travailleurs
 - MAIS pour :
 - simplifier les procédures,
 - sécuriser les transactions immobilières sans les ralentir
 - définir une proportionnalité dans les normes afin d'assurer une maîtrise des coûts, notamment pour les pollutions historiques ou fortuites
 - et développer une filière intégrée de gestion des terres polluées en Wallonie.

II.4. Vers une nouvelle politique de la ville

Chers collègues,

L'autre dossier – l'autre chantier – en la matière, lui aussi en gestation au sein du Gouvernement, vise le déploiement d'une véritable politique de la ville.

- Là encore, quels sont les constats ?
 - Tous les spécialistes du domaine de l'économie régionale s'accordent pour reconnaître l'importance des villes dans le développement économique, l'innovation et la création d'emplois.

En ce sens, le professeur Parkinson de l'Université de Liverpool concluait déjà en 2004 son tour d'Europe des régions les plus compétitives en disant, je cite :

« Nous en arrivons au constat que les régions les plus compétitives sont les régions qui possèdent les villes les plus compétitives. Par contre, nous n'avons pas pu identifier de régions gagnantes où ne se trouvent pas de villes gagnantes ».

- Or, il faut le reconnaître, la Wallonie ne dispose pas encore à ce jour d'une politique de la ville digne de ce nom. Ce n'est pas tenable, dès lors que l'on sait combien la ville est un moteur de développement économique.
- Partant de là, les **grands axes** d'une nouvelle politique de la ville wallonne doivent être les suivants :

- D'abord, **penser la ville à l'horizon de 2050** :

- Cela veut dire intégrer le fait urbain et la donne métropolitaine dans la stratégie de développement de la Wallonie.
- Face aux enjeux démographiques, cela veut dire, reconstruire la ville sur la ville, pour revivifier et redensifier nos quartiers existants.
- Cela veut aussi dire, en complément, identifier de nouveaux quartiers ou villes nouvelles, pour inventer les façons d'habiter de demain.
- Cela signifie, enfin, refaire aimer les villes wallonnes aux Wallons, via de nouvelles formes de participation et le renforcement de la qualité architecturale des espaces et des bâtiments publics.

- Le deuxième axe d'une politique de la ville renouvelée doit viser à **instaurer un dispositif intégré de soutien aux investissements pour le redéploiement des centres urbains** : les « Programmes de développement urbain » (PDU) basés sur une logique contractuelle.

Cela implique un renforcement des mécanismes de partenariat public-privé et une dynamisation de la politique foncière, afin de mieux valoriser les réserves foncières publiques.

- Le troisième axe doit viser à **renforcer le « vivre ensemble »**, dans le cadre notamment de l'exercice de la compétence nouvellement régionalisée de la politique des grandes villes, consacrée aux quartiers dégradés ou de la politique menée au travers des Plans de cohésion sociale, qui doit être optimisée et simplifiée.
- Enfin, et cela boucle la boucle et nous ramène au Plan Marshall 4.0 et à la cohérence de notre stratégie wallonne, il s'agit de **faire de nos villes des territoires d'innovation**, notamment par le déploiement d'une stratégie de « villes numériques » en Wallonie. Les programmes de développement urbains et les cahiers des charges prospectifs des quartiers nouveaux, de villes nouvelles ou de redéploiement de la ville sur la ville comprendront donc un important volet consacré à l'intelligence territoriale numérique et technologique, ces *digital* ou ces *smart cities*.

De tout cela, nous aurons bien évidemment l'occasion de parler, sur pièces, lors des débats qui entoureront le vote des grands textes que j'ai évoqués mais il me semblait important de mettre tous ces éléments en perspective et de le faire à l'occasion de ce discours sur l'état de la Wallonie ; un discours et surtout un échange qui nous amènent à prendre de la hauteur pour regarder l'avenir wallon, par-delà les échéances immédiates.

FINALE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je n'entends pas refermer le débat mais, au contraire, ouvrir l'échange.

Un échange direct, que le Parlement permet mieux que tout autre endroit...

Et un échange moins codifié que celui qu'encadrent les questions parlementaires et le vote des décrets.

Le Gouvernement vous le propose dans l'esprit de renouveau démocratique qui anime notre Assemblée.

À vous, à nous, maintenant, d'en disposer et d'en faire un outil au service de l'intérêt wallon qui doit nous réunir.

